

BUREAUX INTERNATIONAUX  
RÉUNIS POUR LA PROTECTION  
DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE  
GENÈVE, SUISSE

# BIRPI

UNITED INTERNATIONAL  
BUREAUX FOR THE PROTECTION  
OF INTELLECTUAL PROPERTY  
GENEVA, SWITZERLAND

UNION INTERNATIONALE  
POUR LA PROTECTION DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE  
Conférence des Représentants, Comité Exécutif, Deuxième Session

INTERNATIONAL UNION  
FOR THE PROTECTION OF INDUSTRIAL PROPERTY  
Conference of Representatives, Executive Committee, Second Session

(Genève, 26-29 septembre 1966)

(Geneva, September 26 to 29, 1966)

PROJET DE

R A P P O R T

Composition et ouverture de la session

1. La seconde session ordinaire du Comité exécutif de la Conférence de Représentants de l'Union internationale (de Paris) pour la protection de la propriété industrielle (ci-après désigné par "le Comité") s'est tenue à Genève, du 26 au 29 septembre 1966.

2. A l'ouverture de la session, le Comité comprenait dix-huit membres. Quatorze d'entre eux étaient représentés : Allemagne (République fédérale), Espagne, Etats-Unis d'Amérique, France, Hongrie, Italie, Japon, Pays-Bas, Royaume-Uni, Suède, Suisse (ex officio), Tchécoslovaquie, Union des Républiques socialistes soviétiques, Yougoslavie. Quatre n'étaient pas représentés : Ceylan, Maroc, Nigéria, Portugal.

3. Au cours de la session, le Mexique a été coopté en tant que membre. Il était représenté.

4. Les quatorze Etats suivants étaient représentés par des observateurs : Algérie, Australie, Autriche, Belgique,

République démocratique du Congo, Danemark, Grèce, Inde, Pologne, République Arabe Unie, Roumanie, Saint-Marin, Thaïlande et Viêt-Nam.

5. L'Institut international des Brevets était représenté par des observateurs.

6. La liste des participants est annexée au présent rapport.

7. La session a été déclarée ouverte par le Président de la session précédente, M. E.J. Brenner (Etats-Unis d'Amérique).

8. Dans son discours d'ouverture, M. Brenner a souligné que cette session pourrait bien être l'une des plus importantes de l'histoire de l'Union de Paris. Le volume sans cesse croissant des demandes de brevets, la complexité des tâches d'examen et le coût, en temps et en argent, du dépôt et de l'examen, dans plusieurs pays, de demandes concernant la même invention, pourraient conduire rapidement à une crise de tout le système des brevets. Sa délégation propose que les BIRPI entreprennent un effort urgent et vigoureux afin de surmonter cette situation critique par le moyen de la coopération internationale. Cet effort devrait, à la longue, provoquer l'établissement d'un système de brevets véritablement international.

#### Election du nouveau Bureau

9. Sur proposition de M. Kiss (Hongrie), le Comité a élu par acclamation le Bureau comme suit : Président, M. F. Savignon (France); Vice-présidents, M. E.J. Artemiev (Union soviétique) et M. J. Benkichi (Japon).

#### Adoption de l'ordre du jour

10. Le Comité a adopté à l'unanimité l'ordre du jour de la session, tel qu'il figure dans le document CEP/II/1 Rev.

Cooptation d'un membre supplémentaire  
du Comité exécutif

11. A la suite de nouvelles adhésions à l'Union de Paris, le Comité avait à augmenter d'un Etat le nombre de ses membres (voir document CEP/II/3). La délégation des Etats-Unis a proposé l'élection du Mexique, tandis que la délégation de l'Union soviétique a proposé l'élection de l'Algérie. La première proposition a été appuyée par les délégations du Royaume-Uni, de l'Espagne\* et des Pays-Bas; la seconde l'a été par les délégations de la France, de la Tchécoslovaquie, de la Yougoslavie et de la Hongrie. Un vote secret a été ordonné; 9 voix se sont portées sur le Mexique et 5 sur l'Algérie.

12. Par conséquent, le Mexique a été déclaré coopté en tant que dix-neuvième membre du Comité.

Rapport sur les activités des BIRPI  
depuis le mois d'octobre 1965

13. Ce point de l'ordre du jour a été discuté sur la base du document CEP/II/4, des parties du document CCIU/IV/3 qui concernent l'Union de Paris et du document CCIU/IV/8.

14. Le Comité a pris note, en les approuvant, des activités au sujet desquelles il était ainsi fait rapport.

Plan d'un "Index mondial des brevets"

15. Ce point de l'ordre du jour a été discuté sur la base du document CEP/II/3.

16. M. Artemiev (Union soviétique) a déclaré que sa délégation considère que l'initiative des BIRPI pour un index mondial des brevets est d'une grande importance. L'expérience a montré que la rationalisation en matière de recherche de documentation constitue le premier problème à résoudre en ce qui concerne les activités d'examen et d'information. Cette rationalisation pourrait s'effectuer pas à pas, par exemple dans

---

\* de l'Allemagne (Rép. féd.)

l'ordre suivant : (a) publication annuelle d'index des demandes de brevets publiés; (b) unification de la publication des brevets et des bulletins de brevets; (c) introduction d'une numérotation commune pour les demandes de brevets et les brevets; (d) introduction de méthodes uniformes pour la préparation de l'impression des brevets, en utilisant une programmation uniforme de la composition et de la production de bandes perforées selon un code commun; (e) conclusion d'accords bilatéraux et multilatéraux concernant l'échange de bandes perforées et l'introduction de normes uniformes pour la publication des données bibliographiques.

17. Le Dr. Bogsch (BIRPI) a souligné que les résultats de l'enquête portant sur l'utilité éventuelle du plan étaient encourageants, mais que les BIRPI n'iraient plus en avant que si des sommes suffisantes pouvaient être obtenues des parties intéressées, en vue de l'investissement initial. Les BIRPI prendront contact avec les Offices de brevets des pays qui ont semblé montrer le plus grand intérêt, et en particulier, l'Allemagne, les Etats-Unis, la France, l'Italie, le Japon, le Royaume-Uni et l'Union soviétique, afin de déterminer s'ils seraient prêts à contribuer - soit directement, soit en organisant une campagne de collecte de fonds parmi les milieux intéressés du domaine privé de leurs pays respectifs, soit des deux façons - à la couverture des investissements initiaux; il est en effet évident que le budget de l'Union de Paris ne peut pas fournir les sommes nécessaires.

18. M. Brenner (Etats-Unis d'Amérique) a déclaré que le plan était intéressant et que les résultats de l'enquête étaient encourageants. L'étude de sa réalisation, particulièrement dans son aspect financier, devrait continuer.

19. M. de Haan (Pays-Bas) s'est déclaré d'accord avec M. Brenner et a souligné que la coopération avec l'Institut international des brevets devrait se poursuivre.

20. Le Directeur des BIRPI a fait savoir qu'il avait l'intention de continuer à coopérer avec l'Institut international des brevets, comme cela a été le cas jusqu'à présent : la plus grande partie du travail effectif a été accomplie par les BIRPI et aux BIRPI, mais ceux-ci ont consulté l'Institut lors de chaque étape importante, comme, par exemple, pour la préparation du rapport soumis au Comité. Au sujet du financement, des ressources extraordinaires sont nécessaires, et les BIRPI n'avanceront en la matière que si de telles ressources sont assurées.

21. M. von Zweigbergk (Suède) et M. de Haan (Pays-Bas) ont indiqué que leurs Gouvernements désiraient être inclus dans la liste des gouvernements à consulter au sujet de leur contribution possible au financement initial du plan.

22. M. Haertel (République fédérale d'Allemagne) s'est déclaré d'accord avec le plan exposé par le Directeur des BIRPI et par le Dr. Bogsch.

23. Le Comité a pris note des intentions des BIRPI, telles qu'elles sont précisées aux paragraphes 17 et 20 ci-dessus, concernant les prochaines étapes relatives au plan pour un "Index mondial des brevets", et les a approuvées à l'unanimité.

Classification internationale  
des Dessins ou Modèles industriels

24. Ce point de l'ordre du jour a été discuté sur la base du document CEP/II/6.

25. Le Directeur des BIRPI, en présentant cette question, a déclaré qu'il apparaissait à la majorité des membres du Comité d'experts (mai 1966) qui l'ont étudiée, ainsi qu'à lui-même, que la seule manière possible d'établir une classification internationale en la matière consiste en la conclusion d'un arrangement particulier semblable à l'Arrangement de Nice qui traite de la classification relative aux marques. Un tel arrangement devrait être adopté par une conférence diplomatique qui ne pourrait toutefois pas être comprise dans le programme, déjà encombré, des BIRPI pour 1967.

26. M. Uggla (Suède) a indiqué qu'il avait déjà exprimé l'opinion, au sein du Comité d'experts, et qu'il était toujours de cet avis, qu'une autre procédure, plus simple que la conclusion d'un arrangement particulier, devrait être recherchée.

27. M. Grant (Royaume-Uni) s'est déclaré d'accord avec M. Uggla. De toute façon, la question ne lui semble pas urgente.

28. M. Artemiev (Union soviétique) a fait savoir que son pays s'intéressait à l'établissement d'une telle classification.

29. MM. de Haan (Pays-Bas) et de Sanctis (Italie) ont exprimé l'opinion que ni la classification ni la convocation d'une conférence ne semblent être urgentes.

30. Le Directeur des BIRPI a fait savoir que l'expérience acquise dans le domaine de la classification des marques montre qu'une classification ne présente pas d'utilité et n'est pas appliquée si un traité et un mécanisme ne sont pas établis en vue de permettre une révision périodique de la classification.

31. M. Lorenz (Autriche), qui a été le rapporteur du Comité d'experts de mai 1966, a indiqué que la majorité des membres de ce Comité partageaient la même opinion que le Directeur des BIRPI, d'autant plus qu'une classification qui n'est pas révisée régulièrement par un organisme international fait nécessairement l'objet, par chaque pays, d'une adaptation qui ne tient pas compte des autres pays. De telles adaptations aboutissent très rapidement à une diversification de la classification, situation que le but même d'une classification internationale est d'éviter.

32. Après un échange de vues approfondi auquel ont pris part également MM. Ugglä (Suède), Haertel (République fédérale d'Allemagne), Morf (Suisse), de Haan (Pays-Bas), ainsi que le Président et le Directeur des BIRPI, le Comité a estimé à l'unanimité qu'il est désirable de réunir une conférence diplomatique en vue de l'adoption d'un traité, de la réunir aux BIRPI, à peu près aux mêmes dates qu'une autre réunion régulière des BIRPI (afin de réduire les frais des délégations participantes) et de demander au Gouvernement suisse d'être l'hôte de la conférence s'il est estimé nécessaire qu'une telle conférence soit convoquée par un gouvernement.

Plan de travail d'éventuelles activités futures  
dans le domaine des brevets

33. Ce point de l'ordre du jour a été discuté sur la base du document CEP/II/5, qui contient un aide-mémoire du Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique adressé au Directeur des

BIRPI, et du document CEP/II/10 qui contient un projet de résolution présenté par la délégation de ce même pays.

34. M. Brenner (Etats-Unis d'Amérique) a déclaré qu'il est bien connu que le coût, les délais et les difficultés inhérents à l'obtention de brevets, particulièrement dans plusieurs pays, ainsi que le coût, les délais et les difficultés inhérents à la délivrance de brevets dans les pays à examen, ont tellement augmenté que le fonctionnement même de tout le système des brevets est en cause, ou risque de l'être dans un proche avenir. Les principales raisons de cette situation critique sont : le nombre croissant des demandes, la complexité croissante des antériorités à examiner, le volume croissant de la documentation à emmagasiner et à consulter, la nécessité d'obtenir et d'examiner la documentation dans des langues de plus en plus nombreuses, et enfin les différences concernant le dépôt et la législation dans les divers pays. Les personnes désirant obtenir des brevets pour une même invention dans plusieurs pays doivent entreprendre des efforts totalement séparés dans chacun d'eux et les offices à examen de chacun de ces pays doivent engager les mêmes procédures sans la moindre coopération entre eux. En d'autres termes, le même travail doit se répéter maintes fois, ce qui entraîne inévitablement un gaspillage inouï d'efforts, d'argent et de temps aussi bien pour les requérants que pour les gouvernements. C'est pour ces raisons que le Gouvernement des Etats-Unis recommande une étude urgente des possibilités de remédier à cette situation. Cette étude devrait être effectuée par les BIRPI, avec l'aide d'experts extérieurs. A cet égard, l'on devrait tenir compte des efforts analogues d'autres organisations internationales et de groupes d'Etats. Les BIRPI devraient présenter des recommandations précises. Les solutions à proposer pourraient vraisemblablement comprendre la conclusion d'accords particuliers entre les pays intéressés de l'Union de Paris.

35. M. Haertel (République fédérale d'Allemagne) a fait savoir qu'il approuvait entièrement la proposition des Etats-Unis. En Allemagne, les déposants doivent attendre de cinq à douze années avant qu'ils puissent se voir délivrer un brevet. De tels délais portent atteinte à l'utilité du système. Son pays travaille activement afin de rendre le système plus efficace. Toutefois, des mesures internes ne suffiront jamais, étant donné que beaucoup de ces problèmes ne peuvent être résolus que grâce à la coopération internationale.

36. M. Artemiev (Union soviétique) a signalé que la proposition des Etats-Unis intéresse son pays. L'Union soviétique est disposée à participer à tout groupe de travail que les BIRPI pourraient établir en vue d'étudier les possibilités d'instituer une coopération internationale. De telles études devraient comprendre : a) l'examen du rôle de la classification internationale des brevets et les possibilités d'unifier la documentation en matière de brevets et de simplifier la recherche des informations contenues dans les brevets; b) l'examen des possibilités, pour les pays membres de l'Union de Paris, d'échanger leur documentation en matière de brevets, et plus particulièrement d'échanger les descriptions de brevets, les gazettes des offices de brevets, les index de classification, les listes de reclassification; c) l'examen des possibilités de créer un service international chargé de l'identification des brevets parallèles; d) l'examen des pourcentages existant entre la littérature concernant les brevets et la littérature ne concernant pas les brevets (dans les domaines scientifique et technique) dans le total de la documentation consultée pour l'examen de nouveauté, et l'examen des possibilités d'établir une recherche mécanisée des informations provenant aussi bien de la littérature concernant les brevets que de la littérature ne concernant pas les brevets; e) l'examen du problème de la traduction de la littérature concernant les brevets, et des possibilités d'échanger de telles traductions; f) l'examen des possibilités de diviser le travail sur le plan international dans des systèmes d'utilisation commune, ainsi que du rôle de l'ICIREPAT.

37. M. Grant (Royaume-Uni) a émis l'opinion que le besoin de rationaliser était impératif. Sans rationalisation substantielle, le système des brevets est en danger. C'est un non-sens que de faire le même travail encore et toujours, séparément dans chaque pays, en utilisant des techniciens hautement qualifiés qui sont si rares et dont l'économie a tant besoin. Son expérience des efforts internationaux accomplis à ce jour ne le rend pas optimiste. C'est seulement s'il y a une volonté évidente de coopérer que l'on peut espérer un succès, étant donné que les difficultés sont grandes et qu'il faudrait, pour les surmonter, de nombreux changements dans les législations, les traditions et les habitudes de tous les pays intéressés. Il faut des solutions pratiques. Des discussions purement académiques ne conduisent nulle part. Le Conseil de l'Europe a obtenu quelques résultats; il faut en tenir compte. L'Institut international des Brevets est une réalité; l'on ne doit pas l'ignorer. Le problème des langues exige des solutions centralisées. M. Grant, ayant exprimé ces avertissements, s'est déclaré entièrement d'accord avec l'initiative des Etats-Unis.

38. M. Von Zweigbergk (Suède), parlant également au nom des autres pays nordiques, s'est déclaré d'accord avec les propositions des Etats-Unis. Ces dernières arrivent au bon moment. Le fait qu'elles soient un peu vagues constitue un avantage, étant donné qu'elles ouvrent un champ d'étude plus vaste pour rechercher une solution. Il est essentiel que les efforts déjà accomplis, y compris le système nordique des brevets, ne soient pas affectés. Il en va de même pour les résultats obtenus au sein du Conseil de l'Europe. Ce qu'il faut rechercher, c'est un travail pratique et des solutions pratiques.

39. M. Marinete (Roumanie) a fait savoir que son pays était disposé à soutenir le plan des Etats-Unis. Les autorités roumaines ont suggéré aux BIRPI, il y a plus de deux années, au cours d'une visite de leur Directeur à Bucarest, d'essayer de faire quelque chose en vue de provoquer une coopération internationale plus étroite dans le domaine des brevets. Il s'est déclaré heureux de voir que cette suggestion était sur le point de prendre la forme d'une action des BIRPI.

40. M. de Haan (Pays-Bas) a remercié les Etats-Unis pour leur proposition et le Royaume-Uni pour le soutien accordé par lui à l'Institut international des brevets. C'est son prédécesseur à l'Office néerlandais des brevets qui a formulé les premières suggestions tendant à une coopération pratique sur le plan international. L'Institut international des brevets en a été le résultat. Cet Institut existe, tout comme les Offices nationaux de brevets, et ils constituent des outils pratiques pour le renforcement de la coopération. Les BIRPI devraient collaborer avec l'Institut. Ce serait une erreur de ne pas utiliser pleinement toutes les possibilités existantes.

41. M. Finniss (Institut international des brevets) a déclaré qu'il était heureux que les Etats-Unis aient présenté la proposition faisant l'objet de cette discussion. Le problème des délais est sérieux. Le problème des langues devient chaque jour plus difficile, étant donné qu'aucune recherche de nouveauté sur le plan mondial n'est plus possible sans que l'on tienne compte des documents établis en russe et en japonais. L'établissement d'un centre de documentation est extrêmement important.

42. Le Président, parlant en tant que représentant de la France, a également applaudi à la proposition des Etats-Unis. A son avis, cette proposition ne signifie pas que les BIRPI devraient exécuter une tâche administrative, mais simplement qu'ils devraient examiner les possibilités de coordonner les efforts accomplis tant sur le plan national que sur le plan international, ainsi que les possibilités d'établir de nouveaux moyens de coopération.

43. M. Talamo (Italie) a déclaré qu'il était prêt à appuyer la proposition des Etats-Unis. Cette proposition intéresse également les pays qui ne pratiquent pas d'examen, d'autant plus que ces pays pourront toujours, à l'avenir, pratiquer un examen. De tels pays devraient donc être représentés à tout comité d'experts des BIRPI, comme ils le sont à ceux du Conseil de l'Europe et de la Commission économique européenne, aux travaux desquels l'Italie a toujours participé activement.

44. M. Radnóti (Hongrie) a déclaré que son pays approuvait également la proposition des Etats-Unis et qu'il ferait de son mieux en vue de contribuer au succès des travaux que les BIRPI engageraient sur la base de cette proposition.

45. Le Directeur des BIRPI a fait savoir que ceux-ci étaient prêts à entreprendre l'étude préconisée par la proposition des Etats-Unis. En outre, ils étaient prêts à le faire rapidement, étant pleinement conscients de l'urgence de la matière. Il ne pouvait pas, bien entendu, promettre du succès dans un domaine où tant d'efforts entrepris dans d'autres cercles ont dû être abandonnés, ou n'ont obtenu que des succès modérés. De toute façon, il envisageait de convoquer un premier groupe de consultants en février ou mars 1967.

46. Le Comité a adopté à l'unanimité la résolution proposée par la délégation des Etats-Unis et qui a la teneur suivante :

"Le Comité exécutif de l'Union internationale (de Paris) pour la protection de la propriété industrielle (Deuxième session, Genève, 29 septembre 1966),

Considérant que tous les pays qui octroient des brevets d'invention, et particulièrement les pays pratiquant un système d'examen préalable de nouveauté, ont à faire face à des demandes de brevets dont le nombre très élevé s'accroît continuellement, et dont la complexité devient de plus en plus grande,

Considérant que, dans tout pays, un grand nombre des demandes de brevets reproduisent entièrement ou substantiellement des demandes déposées dans d'autres pays pour la même invention, accroissant encore ainsi le nombre des demandes à examiner,

Considérant que toute solution des difficultés provenant des doubles emplois en ce qui concerne tant le dépôt des demandes que leur examen permettrait d'obtenir une protection plus économique, plus rapide et plus efficace dans les différents pays du monde, et cela au bénéfice des inventeurs, du public et des gouvernements,

Recommande que le Directeur des BIRPI entreprenne d'urgence l'étude des solutions tendant à réduire les doubles emplois dans les tâches incombant tant aux déposants qu'aux offices de brevets nationaux; que cette étude soit entreprise en consultation avec des experts de l'extérieur à inviter par le Directeur, et compte tenu des efforts déployés par d'autres organisations internationales et groupements d'Etats pour résoudre des problèmes similaires; que cette étude aboutisse à des recommandations détaillées quant à toute action future, y compris la conclusion d'arrangements particuliers dans le cadre de l'Union de Paris."

#### Programme et Budget de l'Union de Paris pour 1967

47. Ce point de l'ordre du jour a été discuté sur la base du document CEP/II/7 et des parties du document CCIU/IV/5 qui traitent de l'Union de Paris.

48. Le Directeur des BIRPI s'est référé aux causes, qui sont exposées en détail dans les documents précités, du déficit prévu pour 1967 et des changements qu'il est proposé d'apporter au programme triennal établi en 1964. Il a déclaré que la seule possibilité de réduire le déficit serait d'éliminer les activités concernant l'assistance technique, mais qu'il recommandait toutefois instamment que tel ne soit pas le cas, étant donné l'utilité que présentent ces activités, aussi bien pour les pays en voie de développement que pour l'Union de Paris. Le fonds de réserve de l'Union de Paris pourrait supporter le déficit; aucune augmentation des contributions n'est donc proposée. Toutefois, lors de la Conférence de Stockholm, ou peu après, une augmentation considérable des contributions deviendra inévitable et sera donc proposée.

49. M. Winter (Etats-Unis d'Amérique) a insisté pour que les activités en matière d'assistance technique ne soient pas éliminées. Il a demandé instamment aux Etats qui n'ont pas encore accepté le plafond annuel de 900.000 francs suisses de le faire.

50. M. Artemiev (URSS) a émis l'opinion qu'une partie du déficit disparaîtrait si les BIRPI utilisaient les contributions de la République démocratique allemande.

51. Le Directeur des BIRPI a répondu que les versements de la République démocratique allemande figuraient dans un compte séparé et n'étaient pas utilisés actuellement, en attendant que la question de l'appartenance à l'Union de Paris de la République démocratique allemande soit clarifiée. Il s'agit là d'une question purement politique qui échappe aux compétences du Secrétariat.

52. Le Comité a exprimé, à l'unanimité, une opinion favorable au sujet du programme et des propositions relatifs à l'Union de Paris contenus dans les documents CEP/II/7 et CCIU/IV/5.

[/Fin du document CEP/II/11/]